

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 11 MARS 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délicsa Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier, maire-suppléant
Poste no 3 : Gilles Bernatchez
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

La greffière adjointe : Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 29 FÉVRIER 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2024.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC ORIGINE INNOVATION - SERVICES TECHNIQUE EN INGÉNIERIE.**
- 10. ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION DE L'HÔTEL DE VILLE.**

11. PAIEMENT DE LA FACTURE 2657 DE DELISLE-DELISLE, AVOCAT.
12. PAIEMENT DE LA FACTURE D'ABDELNOUR ET DESROSIERS, NOTAIRES INC.
13. PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL « MOIS DE SENSIBILISATION À L'AUTISME ».
14. DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR DES RETROUVAILLES DE ÉLÈVES FINISSANTS À L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS EN JUIN 1984.
15. PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2024 À LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.
16. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel avec l'ajout des points suivants :

- A) DEMANDE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE.
- B) DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR LES MONTAGNARDS DE MURDOCHVILLE.
- C) 7^E RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.
- D) ANNULATION DE LA RÉOLUTION 23-150.

Et le retrait du point 9 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC ORIGINE INNOVATION - SERVICES TECHNIQUES EN INGÉNIERIE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 2024 et de l'assemblée spéciale du 26 février 2024 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 février 2024 et de l'assemblée spéciale du 26 février 2024 soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 29 FÉVRIER 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 29 février 2024, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 117 283,06 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2573 à 2581, les dépôts directs 1 745 à 1 787 ainsi que les prélèvements 1 395 à 1 413 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 29 février 2024 et totalisant la somme de 117 283,06 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2024.

Le rapport des revenus et dépenses au 29 février 2024 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 29 février 2024 se lit comme suit :

Revenus :

Au 29 février 2024 : 1 281 783,50 \$

Dépenses :

Au 29 février 2024 : 224 936,16 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 29 février 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de madame Micheline Anctil, présidente du CAUREQ relativement à la redistribution aux municipalités pour l'année 2023.
2. Courriel de madame Mylaine Robichaud relativement à un compte de taxes commerciale pour le 513, 6^e Rue.
3. Lettre de monsieur Gilles Lavoie, propriétaire du bâtiment « Centre d'appels de Murdochville » demandant un crédit de taxes pour les services reliés aux vidanges, à l'eau potable et aux égouts.

9. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC ORIGINE INNOVATION - SERVICES TECHNIQUES EN INGÉNIERIE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10. RÉSOLUTION 24-020- ENTRETIEN PRÉVENTIF - SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION DE L'HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT la proposition de Réfrigération Gaspésie inc. trois (3) visites visant travaux d'inspection visuelle, de vérification, de tests de fuites, de remplacements des filtres et de recommandations si nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE le coût des filtres et courroies, les réparations nécessaires ainsi que les taxes applicables ne sont pas comprises dans cette proposition.

CONSIDÉRANT QUE cette proposition s'élève à 915 \$ par visite.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Réfrigération Gaspésie inc. pour des travaux d'inspection visuelle, de vérification, de tests de fuites, de remplacements des filtres et de recommandations si nécessaires et ce au coût de 915 \$ par visite, plus taxes applicables.

11. RÉSOLUTION 24-021 - PAIEMENT DE LA FACTURE 2657 DE DELISLE-DELISLE, AVOCAT.

CONSIDÉRANT la facture 2657 de Delisle-Delisle, avocat pour des services professionnels rendus et déboursés encourus au 31 décembre 2023 dans divers dossiers, facture au montant de 4 127,50 \$ plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU' autorisation de paiement de la facture 2657 de
Delisle-Delisle, avocat, au montant de
4 745,60 \$, taxes incluses, soit et est donnée.

**12. RÉSOLUTION 24-022 - PAIEMENT DE LA FACTURE
D' ABDELNOUR ET DESROSIERS, NOTAIRES INC. - DOSSIER
22D4080175.**

CONSIDÉRANT la facture d' Abdelnour et
Desrosiers, notaires, relative-
ment au dossier 22D4080175 au
montant de 3 803 \$ plus taxes
applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU' autorisation de paiement de la facture
d' Abdelnour et Desrosiers, notaires inc.,
relativement au dossier 22D4080175 au montant de
4 346,59 \$, taxes incluses, soit et est donnée.

**13. RÉSOLUTION 24-023 - PROCLAMATION DU MOIS D' AVRIL
2024 « MOIS DE SENSIBILISATION À L' AUTISME ».**

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril a été déclaré Journée
mondiale de sensibilisation à
l' autisme par l' Assemblée
générale des Nations Unies et que
le mois d' avril est déclaré comme
étant le mois de l' autisme au
Québec depuis 1984.

CONSIDÉRANT QU' encore de nos jours, les
personnes autistes et leur
famille doivent concilier avec
plusieurs préjugés et jugements
qui nuisent à leur inclusion
alors que plusieurs d' entre elles
auraient tout à fait les
capacités de prendre une part
active à la société.

CONSIDÉRANT QU' informer et sensibiliser la
communauté aux caractéristiques
très variables de l' autisme ainsi
qu' aux bons comportements à
mettre en place pour accueillir,
interagir et intervenir avec une
personne ayant un diagnostic du
trouble du spectre de l' autisme
est la clé pour une société plus
ouverte à la différence et
pleinement inclusive.

CONSIDÉRANT QU' un enfant sur 66 âgé entre cinq
(5) et dix-sept (17) ans recevra
un diagnostic d' autisme au Québec

et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le mois d'avril 2024 soit et est proclamé comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme.

QUE la Ville de Murdochville invite les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

14. RÉOLUTION 24-024 - DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR DES RETROUVAILLES DES ÉLÈVES FINISSANTS À L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS EN JUIN 1984.

CONSIDÉRANT la demande du Comité organisateur des retrouvailles des élèves finissants à l'école des Prospecteurs en juin 1984 qui auront lieu du 26 au 28 juillet prochain afin de pouvoir se rencontrer à l'hôtel de ville le 26 juillet 2024, à 15 h.

CONSIDÉRANT la demande du Comité organisateur pour une aide financière dans l'organisation des retrouvailles des élèves finissants à l'école des Prospecteurs en juin 1984.

CONSIDÉRANT QUE lors de ces retrouvailles le lancement d'un roman écrit par l'un de ces finissants, monsieur Jocelyn Grenier, sera fait et la population de Murdochville sera invitée pour une séance de dédicaces.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte que les participants aux retrouvailles ayant lieu du 26 au 28 juillet prochain puissent se rencontrer à la salle communautaire le 26 juillet 2024, à 15 h.

QUE la Ville de Murdochville accorde au comité organisateur de ces retrouvailles un montant de 1 000 \$ pour l'organisation de cet événement.

QUE cette somme soit prise à même les fonds éoliens, soit 50 % du fonds d'Énergie éolienne du mont Copper et 50 % du fonds d'Énergie éolienne du Mont Miller.

15. RÉSOLUTION 24-025 - PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2024 À LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.

CONSIDÉRANT QUE l'article 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que les M.R.C. doivent facturer les municipalités pour son financement.

CONSIDÉRANT la facture 1032 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé au montant de 9 736 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville paie la facture 1032 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé pour le paiement de la quote-part 2025, et ce au montant de 9 736,00 \$.

16. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 24-026 - DEMANDE DU CLUB DE GOLF MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Harold Mercier, trésorier du Club de Golf de Murdochville demandant une aide financière pour assurer le maintien des activités pour la saison estivale 2024.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET MONSIEUR HAROLD MERCIER, S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de participer financière au maintien des activités du Club de golf de Murdochville pour la saison estivale 2024 pour une somme de 5 000 \$.

QUE cette somme soit prise à même dans le fonds de contributions volontaires, soit 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Copper

B) RÉSOLUTION 24-027 - DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR LES MONTAGNARDS DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la lettre de madame Anne Hickey et de messieurs André Morin, président, et Pierre-Marie Smith, secrétaire-trésorier du Club de l'Âge d'Or Les Montagnards de

Murdochville demandant une aide financière pour le souper des aîné(es) de plus de 80 ans.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de participer financière au souper des aîné(es) pour une somme de 1 000 \$.

QUE cette somme soit prise à même dans le fonds de contributions volontaires, soit 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont Copper

C) RÉOLUTION 24-028 - 7E RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités est heureuse d'inviter la Ville de Murdochville, au le 7e Rendez-vous national du développement local présenté par Fonds locaux de solidarité FTQ.

CONSIDÉRANT QUE ce 7e Rendez-vous national du développement local se tiendra à Lévis les 23 et 24 avril prochain.

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription pour participer à cet événement est de 360 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soit et est autorisée à participer au 7e Rendez-vous national du développement local qui se tiendra à Lévis les 23 et 24 avril prochain.

QUE les frais d'inscription et de déplacement pour ce 7e Rendez-vous national du développement local soient et sont autorisés.

D) RÉOLUTION 24-029 - ANNULATION DE LA RÉOLUTION 23-150

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-150 - DEMANDE DE PARTENARIAT - WHITE LIPS 2024 - la Ville de Murdochville accordait à l'organisation une aide financière de 1 000 \$ pour la tenue de l'événement.

CONSIDÉRANT QUE l'activité a dû être annulée en
raison des conditions
météorologiques.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ
MINVILLE

QUE la résolution 23-150 - DEMANDE DE PARTENARIAT
- WHITE LIPS 2024 - soit et est annulée.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du
maire, madame Délisca Ritchie Roussy, ou d'un
conseiller nommé par celle-ci.

18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 20 h 40.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe